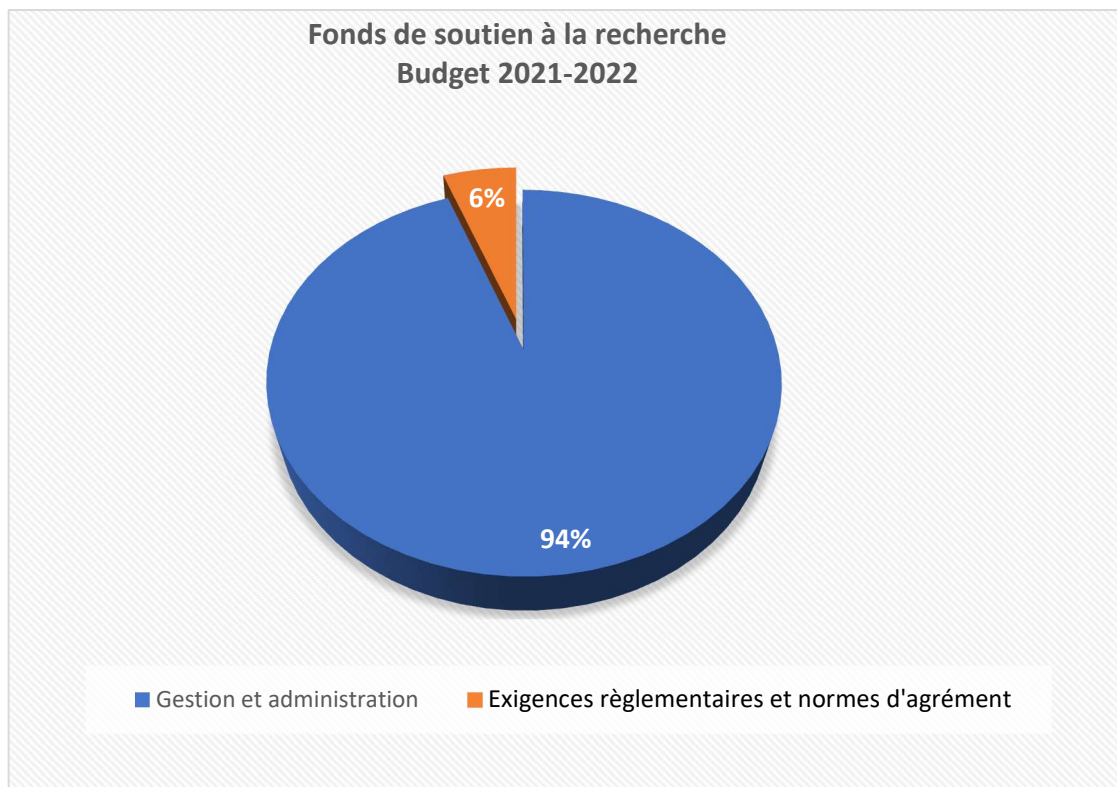


**Fonds de soutien à la recherche
Subvention 2021-2022 : 308 565\$**

Gestion et administration

Le Fonds de Soutien à la Recherche (FSR) soutient les activités du bureau de la recherche qui vient en appui aux chercheurs et aux étudiants chercheurs. Grâce à ce financement, deux ressources professionnelles et deux techniques consacrent entre 10% et 100% de leur temps au soutien administratif, au développement de la recherche et au suivi du financement de la recherche. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, 94% de la subvention FSR est consacré au volet Gestion et administration.



Exigences réglementaires et normes d'agrément

Le Fonds de soutien à la recherche permet également à l'ENAP d'assurer les activités de son comité d'éthique de la recherche (CER-ENAP : 6% du budget).



Numéro de la demande :	RSF-2021-00008	Organisme administrateur :	École nationale d'administration publique
Occasion de financement :	Fonds de soutien à la recherche	Exercice financier :	2021/2022

Secteurs d'investissement

Valeur indicative	Pourcentage de la valeur indicative utilisée
308 565 \$	100.00%

Installations de recherche

\$	0.00%
----	-------

Ressources en matière de recherche

\$	0.00%
----	-------

Gestion et administration des activités de recherche de l'établissement

298 565 \$	96.80%
------------	--------

Exigences réglementaires et frais d'agrément

10 000 \$	3.20%
-----------	-------

Propriété intellectuelle et mobilisation des connaissances

\$	0.00%
----	-------



Exigences en matière de reddition des comptes et de mention publique du soutien obtenu

Lien vers la page Web de l'établissement qui démontre que les exigences en matière de mention publique du soutien obtenu sont remplies

(obligatoire si la valeur indicative est supérieur à 25 000 \$)

<http://enap.ca>

Lien vers la page Web de l'établissement qui contient les objectifs de rendement de l'établissement

(obligatoire si la valeur indicative est supérieur à 530 000 \$)

Aperçu de la stratégie de communication établie par l'établissement

(obligatoire si la valeur indicative est supérieur à 25 000 \$)

En ce qui a trait à la stratégie de communication, celle-ci prend la forme suivante :

1. Mention du programme au bas de la signature électronique des employés dont le salaire (en totalité ou en partie) provient du FSR. Les échanges courriels font ainsi état de l'appui émanant du FSR à l'ENAP;
2. Lorsque des projets financés par le CRSH ou les IRSC sont obtenues et/ou bénéficient du soutien de personnes dont le salaire (en totalité ou en partie) provient du FSR, l'annonce publique effectuée par notre Service des communications mentionne cette contribution indirecte mais essentielle du FSR;
3. L'annonce officielle de la subvention FSR est enfin publiée sur le site web de l'ENAP (une annonce officielle par versement – deux annonces maximum).

Organismes de recherche en santé ou hôpitaux affiliés

Est-ce que votre établissement compte un/des organisme(s) du secteur de la santé ou un/des hôpital/hôpitaux affiliés?

Non

Autres organismes affiliés

Est-ce que votre établissement compte un/des organisme(s) affiliés?

Non



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Protégé B

RSF-2021-00008